

## Les comités de déontologie : résultats d'une enquête auprès des collèges

Hélène Lavoie, agente de recherche  
DGEC, Service des études et du développement des collèges

La plupart d'entre vous êtes chercheurs. Il est possible, selon la nature des recherches auxquelles vous vous consacrez, que vous ayez eu à réfléchir, dans votre pratique, aux questions déontologiques entourant vos travaux. Si non, il est fort possible que vous connaissiez des collègues qui ont été amenés à le faire. Les recherches menées par les chercheurs de collèges impliquant les sujets humains étant nombreuses, et le potentiel d'entraves au respect des droits des individus étant présent dans plusieurs d'entre elles, il faut inévitablement porter une attention particulière à ce dossier. Les propos de messieurs Mélançon et Leclerc, dans leurs communications de ce matin, illustrent d'ailleurs la variété des éléments à considérer pour assurer le respect de la déontologie.

En raison de certaines interrogations soulevées par la présentation de projets dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), la Direction générale de l'enseignement collégial a cru bon d'inscrire le dossier de l'éthique en recherche au plan de travail du comité mixte de la recherche au collégial. Afin d'alimenter les travaux du comité et de faire le bilan des pratiques retenues par les collèges concernant cette dimension de la recherche, la DGEC entreprenait en décembre dernier, une enquête auprès de tous les cégeps du réseau.

Mon exposé décrira brièvement, en premier lieu, les aspects méthodologiques de l'enquête. Ensuite j'en fournirai les résultats. Je terminerai en vous présentant un exemple de politiques et de procédures relatives à la déontologie et à la protection des renseignements en matière de recherche pédagogique qui nous a été transmis au moment de l'enquête.

### Méthodologie

#### La population

La population visée et rejointe est celle de l'ensemble des cégeps du réseau collégial. En effet, les collèges ont offert une excellente collaboration en acceptant tous de répondre à l'enquête. Chacun des trois campus du Champlain Regional College ont complété un questionnaire. Un collègue ayant un centre spécialisé a retourné deux questionnaires, l'un pour le centre et l'autre pour le cégep, ce qui porte à 49 le nombre d'établissements ayant répondu aux questionnaires. Le terme établissement sera donc employé au sens large, comprenant les cégeps, les campus du Champlain Regional

College et le centre spécialisé. Un des collèges a fourni deux types de réponse aux questions 8, 10, 12, 14, 18 et 21, et ce en raison de l'existence de deux types de comité dans l'établissement: un comité permanent et des comités ad hoc. Le N pour ces questions sera donc augmenté de un (1).

#### L'instrument

L'outil retenu pour cette enquête est un questionnaire de 44 questions. Il recueille d'abord des renseignements généraux sur l'existence et la nature des recherches effectuées récemment dans le collège. La composition des comités, leur mandat, leur fonctionnement, les difficultés rencontrées, les besoins de formation, les motifs qui expliquent l'absence d'un comité d'éthique en recherche et l'intérêt pour en mettre un sur pied sont les principaux aspects couverts par l'instrument.

#### La procédure

Le questionnaire a été adressé aux directeurs des services pédagogiques de chaque cégep. Un rappel a été effectué par la poste après un mois et demi, suivi d'un rappel téléphonique. Certains établissements ont préféré répondre au questionnaire à cette occasion.

### Les résultats

#### Les renseignements généraux

La population de répondants au questionnaire était majoritairement composée de conseillers pédagogiques (20), les autres étant des directeurs de services pédagogiques (11), leurs adjoints (10), le responsable de la direction de la recherche et du développement (2), d'autres cadres ou professionnels non enseignants (5) et un ne s'est pas identifié.

Afin de vérifier si les collèges étaient relativement actifs en recherche, ils avaient à préciser s'ils avaient soumis, au cours des trois dernières années, ou approuvé une demande de subvention de recherche de leur personnel à diverses sources de financement. Les données indiquent que le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage est celui qui a fait l'objet du plus grand nombre de demandes (36), suivi des programmes du Fonds FCAR (24), du programme PART (23) et du Fonds du collège (15). Ces données sont exposées dans le tableau suivant :

Tableau 1

Répartition des réponses à la question: Au cours des trois dernières années, votre collège a-t-il soumis une demande de subvention de recherche ou approuvé une telle demande de subvention de son personnel au: (que le projet ait été accepté ou non)

Sources de financement	OUI		NON		Données manquantes		Total
	N	%	N	%	N	%	
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	36	73,5	9	18,4	4	8,2	49
Fonds pour la Formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR)	24	49,0	8	16,3	17	36,7	49
Programme d'aide à la recherche technologique (PART)	23	46,9	13	26,5	13	26,5	49
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	10	20,4	18	36,7	21	42,9	49
Contrat de recherche d'une entreprise	10	20,4	13	26,5	26	53,1	49
Fonds privé de soutien à la recherche	5	10,2	18	36,7	26	53,1	49
Programme de recherche-développement pour les formateurs (PRDF)	3	6,1	22	44,9	24	49	49
Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)	2	4,1	22	44,9	25	51,0	49
Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS)	1	2,0	25	51,0	23	46,9	49
Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)	1	2,0	22	44,9	26	53,1	49
Conseil de recherches médicales du Canada (CRM)	0	0	24	49,0	25	51,0	49
Autres sources	3	6,1	18	36,7	28	57,1	49

Les répondants devaient ensuite préciser si le collège avait disposé, au cours des trois dernières années, à un moment ou l'autre, d'un ou de comité(s) chargé(s) d'évaluer le caractère déontologique des projets de recherche réalisés par l'établissement ou par son personnel. Trente-neuf (39) établissements ont répondu par la négative et dix (10) par l'affirmative. Ces dix répondants avaient ensuite à répondre aux questions relatives à la composition de ces comités, à leur mandat et à leur mode de fonctionnement.

### Les collèges ayant un comité de déontologie de la recherche

La population de référence pour cette section se chiffre à 10 établissements. Toutefois, rappelons qu'un collège a fourni deux types de réponse à certaines questions en raison de l'existence de deux types de comité (ad hoc et permanent), ce qui porte le N à 11 pour ces questions.

Les données indiquent que l'existence des comités est relativement récente pour la majorité des répondants. En effet, six (6) des dix (10) établissements ont mis en place un comité depuis 5 ans ou moins. Notons qu'un collège possède un tel comité depuis 1976. De plus, la majorité des collèges concernés (N = 7) possédait en 1991-1992 un seul comité de cette nature, alors qu'un établissement en avait 2, un 3 et un autre 4.

Le tableau suivant indique que les membres des comités sont nommés par diverses instances.

Tableau 2

Répartition des réponses à la question: Par qui les membres du comité ont-ils été nommés?

Personnes responsables de la nomination des membres	Nombre
Le responsable du dossier de la recherche au collège	4
Direction de la recherche et du développement	2
Direction des services pédagogiques	2
Commission des affaires pédagogiques	1
Direction générale	1
Conseil d'administration	0
Autre... Adjoint au DSP	1
Comité exécutif	1
Directeur du centre spécialisé	1
Assemblée des enseignants	1

Ces comités sont composés de quatre (4) membres dans cinq (5) collèges, de cinq (5) dans quatre (4) et de neuf (9) dans un autre. Les fonctions des membres des comités sont variées. L'occupation de chacun d'eux devait être précisée. Le tableau 3 indique que les enseignants y sont majoritaires.

Tableau 3

Fonction occupée au collège par les membres du comité qui font partie du personnel de l'établissement

Fonction des membres	Nombre
Enseignants	13
Enseignants-chercheurs	4
Formateur	1
Chercheurs	1
Coordonnateur de département	1
Coordonnateur de l'éducation des adultes	1
Conseillers pédagogiques	4
Conseiller à la recherche	1
Conseiller d'orientation	1
Autre PNE	3
Responsable de la pastorale	1
Directeur des services pédagogiques	2
Adjoint au DSP	5
Directeur du service de la recherche et du développement	1
Autres cadres	4
Technicien	1
Ingénieur	1
Étudiants	2
Inconnus	2

La liste des disciplines des enseignants membres des comités est exposée au tableau suivant :

Tableau 4

Discipline des enseignants membres des comités

Discipline	Nombre
Ad hoc	6
Philosophie	2
Français	2
Anthropologie	1
Arts et lettres	1
Histoire	1
Informatique	1
Photographie	1
Sciences humaines	1
Sciences politiques	1
Technique de réadaptation	1
Travail social	1

Seulement deux (2) collèges signalent la présence de membres extérieurs au collège au sein des comités de déontologie. Il s'agit dans ces cas, d'un prêtre, d'un directeur général d'un Centre de services sociaux (CSS) et d'un directeur général d'un Centre local de services communautaires (CLSC). Au besoin, selon la nature des projets, des membres se sont ajoutés au comité habituel et ce pour 4 des 10 répondants concernés.

L'identification des membres du comité est révélée aux

chercheurs qui leur présentent un projet dans la majorité des cas (oui = 8\*, non = 2\*, dm\*\* = 1). Pour terminer relativement à la composition des comités, toujours en référence à la période enquêtée, un des collègues avait toujours un éthicien (personne ayant une formation en éthique dans le domaine de la philosophie, des sciences religieuses, de la théologie ou du droit) comme membre du comité, cinq (5) y recouraient dans certains cas, et quatre n'en avaient jamais.

Les comités mis en place par les collègues ont surtout un rôle consultatif (consultatif, N = 5 ; décisionnel, N = 3 ; à la fois décisionnel et consultatif, N = 1 ; dm, N = 1). De plus, ils ont pour mandat d'assurer, au besoin, le suivi relatif au respect de la déontologie dans la réalisation des recherches (N = 7). Diverses modalités sont retenues à cet effet. Elles figurent au tableau 5.

Tableau 5

Mesures retenues pour assurer le suivi relatif au respect de la déontologie des projets de recherche	
Mesures	Nombre
Un engagement du chercheur à communiquer au comité tout changement important dans le déroulement de la recherche	6
Une entrevue avec le responsable de la recherche pendant la réalisation du projet	4
Un rapport provisoire déposé par le responsable de la recherche	3
De l'observation	2
Une entrevue avec un ou des sujets impliqués dans la recherche	1
Autre . éventuellement suite à une plainte portée par un sujet	1
. suivi de la part du conseiller pédagogique et au besoin par le comité	1

La majorité des répondants concernés affirme que ce n'est que dans certains cas (N = 6) que le comité a pour mandat d'émettre un certificat de déontologie pour les recherches soumises à des organismes subventionnaires, alors que les cinq (5) autres affirment qu'il en est toujours (N = 2) ou jamais (N = 2) ainsi (un n'a pas répondu). L'existence d'un mandat à cet égard pour les recherches non soumises à des organismes subventionnaires se fait plus rare (toujours, N = 3 ; dans certains cas, N = 2, Non, N = 5, DM = 1).

Ces comités ont en général un caractère permanent (permanent, N = 8 ; ponctuel, N = 3) et ont des mandats d'une durée variable.

\* Compte deux réponses différentes pour l'établissement qui possède 2 types de comité.

\*\* dm = données manquantes

Tableau 6

Répartition du nombre de répondants selon la durée du mandat des comités	
Durée	Nombre
6 mois à 1 an	3
1 à 2 ans	2
2 à 3 ans	1
3 ans ou plus	1
Données manquantes	3

Les projets qui leur ont été confiés se répartissent dans les catégories suivantes :

Tableau 7

Répartition des répondants selon la nature des projets soumis aux comités de déontologie	
Nature des projets	Nombre
Pédagogique	7
Technologique	6
Libre	7

Les répondants avaient à identifier les codes d'éthique et autres ouvrages auxquels réfère le comité de déontologie de la recherche. Le tableau suivant présente ces réponses.

Tableau 8

Codes d'éthique et ouvrages de référence retenus par les comités de déontologie	
Codes et ouvrages	Nombre
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada <i>Code déontologique de la recherche utilisant des sujets humains</i>	5
American Psychological Association <i>Ethical Principles in the Conduct of Research with human Participants</i>	2
Conseil de recherche médicales du Canada. <i>Lignes directrices concernant la recherche sur des sujets humains</i>	2
Code de déontologie du collège	2
<i>Code d'éthique de Nuremberg (1949)</i>	1
Déclaration d'Helsinki (1964)	0
Organisation mondiale de la santé et Conseil des organisations internationales des sciences médicales. <i>Directives internationales proposées pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains</i>	0
The National Commission for the Protection of Human Subjects of Biomedical Research. <i>The Belmont Report. Ethical principles and guidelines for the protection of human subjects of research</i> U.S. Government. Printing Office, Washington, D.C. (1983).	0
Printing Office, Washington, D.C. (1978) <i>President's Commission for the study of ethical problems in medicine and biomedical and behavioral research</i> . U.S. Government	0
Autre . Formulaire d'approbation emprunté d'une université	1
. L'esprit de: loi d'accès à l'information, politique d'évaluation des apprentissages et charta des droits des élèves	1
. Ethical Standards of the American Educational Research Association	1

Dans la majorité des établissements concernés, les membres des comités de déontologie reçoivent toujours les projets avant de siéger (toujours, N = 7 ; dans certains cas, N = 1, non, N = 1, DM = 1). De plus, les chercheurs semblent rarement invités à la réunion du comité relative à leur projet. Cinq (5) établissements disent le faire dans certains cas, deux (2) le font toujours, deux (2) ne le font jamais et un n'a pas répondu. Toutefois, un rapport écrit de l'analyse et des conclusions du comité est toujours remis aux chercheurs dans 5 établissements, dans certains cas pour 3, jamais pour un et un n'a pas répondu.

Un seul des établissements a affirmé que le comité mis en place était chargé d'examiner un aspect autre que la déontologie des projets. De plus, la majorité (N = 8) incite leur personnel à soumettre leurs projets de recherche à un comité chargé d'examiner l'aspect déontologique. Cette démarche est suscitée dans la plupart des cas par le responsable du dossier de la recherche (N = 8), par les exigences des organismes de subvention (N = 4), ou par la direction des services pédagogiques (N = 1). La majorité des répondants (N = 8) croit que dans l'ensemble, les chercheurs prennent en compte les recommandations du comité de déontologie dans la réalisation

de leurs projets et dans leur présentation aux organismes de subvention.

La difficulté observée le plus souvent au plan éthique est relative au consentement libre et éclairé des sujets. Le tableau 9 présente les réponses fournies à ce sujet.

Tableau 9

Difficultés les plus fréquentes au plan éthique, observées par les comités chargés d'examiner le caractère déontologique des projets de recherche

Difficultés observées	Nombre
Le consentement libre et éclairé des sujets	5
Le respect de la confidentialité et l'anonymat	4
Les mécanismes de contrôle de banques de données nominatives	4
La recherche sur d'autres cultures, pays et groupes ethniques	2
Le consentement des parents dans le cas de sujets mineurs	1
Le recours à la duperie	1
La liberté des sujets en regard de leur participation à la recherche	1
L'acquisition et l'utilisation de biens culturels	1
L'intégrité physique et mentale des sujets	0
Autre . La diffusion des résultats	1

Un seul des répondants signale l'existence de difficultés dans la mise en place et le fonctionnement de comités de déontologie de la recherche. La difficulté rapportée concerne la disponibilité limitée des membres des comités. Par ailleurs, la majorité des répondants estime que dans l'ensemble, les mécanismes retenus par leur établissement pour s'assurer du respect de l'éthique des activités de recherche sont moyennement satisfaisants, deux les considèrent très satisfaisants et un, peu satisfaisants.

### L'ensemble des collègues

Outre les questions d'ordre général abordées au début du présent exposé, deux questions ont été adressées à l'ensemble des collègues. Elles sont traitées sous cette section. Le nombre d'établissements ayant répondu se chiffre à 49. Les collègues avaient à préciser s'ils possédaient un comité chargé d'évaluer le caractère déontologique des recherches menées auprès de leur population par des chercheurs qui viennent de l'extérieur (étudiants gradués, universités, autres collègues, firmes privées...). Quatre d'entre eux ont répondu par l'affirmative. Ces collègues sont d'ailleurs des établissements qui possèdent un comité pour évaluer le caractère déontologique de leur propre personnel. Les collègues avaient aussi à identifier leurs besoins de formation en déontologie. Comme vous le constaterez à la lecture du tableau suivant, les obligations du chercheur et les droits des sujets ainsi que le respect de la confidentialité se distinguent nettement des autres.

Tableau 10

Besoins de formation en déontologie

Besoins	Nombre
Les obligations du chercheur et les droits des sujets	27
Le respect de la confidentialité des données nominatives des sujets de recherche	26
Les mécanismes de contrôle de banques de données nominatives	18
Le mandat et le mode de fonctionnement d'un comité de déontologie	18
La mise en place d'un comité de déontologie	17
Le consentement libre et éclairé des sujets	14
L'anonymat des sujets	12
La recherche sur les populations captives ou dépendantes	9
La recherche sur d'autres cultures, pays et groupes ethniques	7
L'intégrité physique et mentale des sujets	6
La recherche auprès des élèves mineurs	6
L'acquisition et l'utilisation de biens culturels	4
Le recours à la duperie	3
Autre . La diffusion des résultats	1

### Les collègues n'ayant pas de comité de déontologie de la recherche

Les données de la prochaine section concernent les collègues qui au cours des trois dernières années n'ont pas disposé, à un moment ou l'autre, d'un ou de comité(s) chargé(s) d'évaluer le caractère déontologique des projets de recherche de leur établissement ou de leur personnel. Le nombre de répondants est de trente-neuf (39).

Pour la majorité des répondants (N = 24), la mise en place dans l'avenir d'un comité chargé d'évaluer le caractère déontologique des projets de recherche n'apparaît pas nécessaire alors qu'elle paraît l'être pour 10 établissements (5 n'ont pas répondu). On comprendra que pour les établissements inactifs en recherche, la création d'un tel comité n'apparaisse pas essentielle. Toutefois, cette réponse est plus étonnante de la part de ceux qui sont relativement actifs. Une sensibilisation sera donc à faire auprès de ces établissements. Signalons cependant qu'il est dans l'intention de cinq (5) établissements de mettre en place un tel comité.

Les motifs évoqués pour expliquer l'absence d'un tel comité sont variés. Ils sont exposés dans le tableau suivant :

Tableau 11

Motifs expliquant l'absence d'un comité de déontologie de la recherche

Motifs	Nombre
La rareté des recherches impliquant des sujets humains menées par le collègue ou des chercheurs du collègue	26
La rareté des recherches impliquant des sujets humains menées par le collègue ou des chercheurs du collègue et susceptibles de présenter des problèmes d'éthique	24
Le manque de ressources humaines	19
Le manque de sensibilisation sur cette question	16
L'avis d'une personne-ressource sur cette question est suffisant	16
Le manque de connaissances des codes de déontologie	13
L'absence de recherches impliquant des sujets humains menées par notre collègue ou des chercheurs de notre collègue et susceptibles de présenter des problèmes d'éthique	12
L'absence de recherches impliquant des sujets humains menées par le collègue ou des chercheurs du collègue	11
Le besoin d'un tel comité n'est pas jugé important	10
La lourdeur administrative relative à la mise en place et au fonctionnement de cette opération	9
Autres	4
. Besoin non ressenti	1
. Structure actuelle suffisante	1
. L'avis des comités de PAREA est suffisant	1
. Comité ad hoc, si nécessaire	1

Sans recourir à un comité de déontologie, un certain nombre de collègues recourent néanmoins à une personne-ressource pour analyser le caractère éthique des projets. Le tableau 12 identifie les personnes consultées (N = 25).

Tableau 12

Personnes consultées pour évaluer le caractère déontologique des projets

Personnes consultées	Nombre
Personnel du collège	
. Le responsable du dossier de la recherche	13
. Un conseiller pédagogique	11
. Un enseignant du collège	5
. Le secrétaire du collège	2
. Le directeur des services pédagogiques	1
. Le directeur des services pédagogiques et son adjointe	1
. Le directeur des services pédagogiques et le secrétaire général	1
. Le registraire	1
. La psychologue	1
. Comité avisé qui analyse tout le projet	1
. Responsable des dossiers des élèves	1
Ressources externes	
. Ethicien	2
. Enseignant	2
. Consultants	2
. Chercheurs	2
. Universitaire	1
. Equipe universitaire	1

Par ailleurs, un peu plus de la moitié des répondants compte sensibiliser le personnel de leur collège aux questions d'éthique en recherche (N = 25). Pour ce faire, ils comptent recourir à la personne chargée du dossier de la recherche (N = 20), diffuser de l'information par le bulletin local (N = 8), diffuser les codes de déontologie (N = 8) et offrir des sessions de perfectionnement (N = 7).

Enfin, à la question demandant aux établissements des suggestions pour la mise en place de comité de déontologie en recherche, des collègues ont proposé :

- . que la composition des comités puisse varier de manière à permettre une représentation de pairs ayant une "expertise technique" et une connaissance de la discipline ;
- . que les chercheurs soient invités à recommander des membres des comités de déontologie ;
- . que les membres des comités reçoivent des copies de la demande et la politique du collège en matière d'éthique en recherche avant la réunion des comités ;
- . que les raisons d'une décision négative du comité soient claires et précises. La politique institutionnelle doit permettre au chercheur de faire les révisions appropriées et de resoumettre une demande corrigée sans préjudice ;

. qu'une distinction soit faite entre les projets qui n'ont qu'une incidence à l'interne et ceux qui touchent des clientèles ou des besoins externes au collège ;

. que l'ensemble des systèmes de dépistage utilisés par le collège et les personnes qui y travaillent soit bien encadré ;

. que des formations spécifiques sur l'utilisation des données de résultats de recherche soient offertes.

Voilà maintenant que les résultats de l'enquête vous ont été communiqués, j'aimerais vous inviter à prendre connaissance d'un document portant sur les politiques et procédures relatives à la déontologie et à la protection des renseignements en matière de recherche pédagogique retenus par le collège de Jonquière. Il pourra peut-être inspirer l'adoption de mesures comparables dans vos établissements.

Enfin, je termine mon exposé en rappelant que seulement dix (10) établissements possédaient, pour la période enquêtée, un ou des comité(s) chargé(s) d'évaluer le caractère déontologique des projets de recherche réalisés par l'établissement ou par son personnel, que cinq (5) établissements comptent en mettre un en place, mais que pour vingt-quatre (24) collèges, la mise en place d'un tel comité n'apparaît pas nécessaire. Notons cependant, que vingt-cinq (25) collèges qui ne possèdent pas de comité de déontologie en recherche disent recourir, au besoin, à une personne-ressource pour évaluer le caractère éthique des projets. Bien que les comités de déontologie en recherche soient relativement peu nombreux, plusieurs établissements semblent donc néanmoins préoccupés par les questions d'éthique.

Cette enquête nous a permis d'obtenir un portrait des mesures retenues par les collèges en matière de déontologie en recherche, de connaître les difficultés rencontrées ainsi que les besoins de formation. Ces informations devraient guider les actions à privilégier pour soutenir et outiller les collèges pour qu'ils puissent répondre aux règles d'éthique dans la réalisation de leurs activités de recherche.

Je vous remercie de votre attention. ■